

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Manufacture de Margny Les Compiègnes sur la commune principale de l'AIOT 2317 Avenue Octave Butin 60280 MARGNY LES COMPIEGNE.

La référence de votre dossier est A-3-RUR6XD2FA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/12/2023 à 09h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79846509200020**

Organisme : **GELLOT-VIOT CONSEIL**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **80480986100011**

Raison sociale **MANUFACTURE DE SENLIS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

62 RUE SENLIS

60300 SENLIS

Signataire

Qualité : **Présidente**

Référent

Fonction : **Présidente**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Manufacture de Margny Les Compiègnes**

Description des activités :

Dans le cadre du développement de son activité maroquinerie LA MANUFACTURE DE SENLIS souhaite construire une nouvelle maroquinerie à proximité du site existant à Senlis. L'opportunité d'acquérir une parcelle de 16952 m² du site EPIDE à Margny-lès-Compiègne s'est présentée à l'entreprise dans le cadre des recherches de terrain. La parcelle contient l'ancien bâtiment infirmerie de 900 m² et 2400 m² de voiries existantes, de terrain de sports. L'environnement de la parcelle est constitué de la route départementale 935, d'un parking privé de 900 places et des bâtiments du centre EPIDE. Le site accueillera 280 artisans à terme, aura pour vocation une activité artisanale manuelle : la fabrication d'articles de maroquinerie. Le fonctionnement du site s'effectuera du lundi au vendredi de 7h à 18h (arrivée des artisans lissée et départ également étalé sur créneaux horaires), livraisons limitées à la plage horaire 7h – 18h. il n'y aura pas d'activité entre 18h et 7 h, ni le week-end et jours fériés. Le site sera soumis à déclaration pour la rubrique 2360. Les étapes comprennent la coupe, le ponçage du cuir, le piquage, l'assemblage (atelier tables) essentiellement par couture manuelle. Le cuir arrivera tanné, teinté dans le stockage. Il n'y aura pas d'utilisation de produit dangereux, certaines étapes nécessiteront de la colle aqueuse. Le stockage des cuirs et des pièces métalliques (fermeture, bijoux de sac) s'effectuera dans un local dédié qui contiendra 9 tonnes de peaux (non classé rubrique 2355). Une puissance de 10 kW de charge des engins de manutention sera installée. Pour le fonctionnement de certaines machines un compresseur d'air sera utilisé. Il n'y aura pas d'installation de combustion. Le maintien en température des locaux s'effectuera par des roof-top et pompe à chaleur réversible. Des panneaux photovoltaïques seront implantés en toiture. Le transformateur de 400 kVA sera dans un local en limite de propriété. Le bâtiment existant de 1053 m² sera aménagé pour les locaux sociaux (réfectoire, salle de pause, infirmerie, vestiaires et sanitaires), bureaux et salle de réunion. Le nouveau bâtiment construit (3805m²) abritera le stockage et les ateliers de fabrication.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2317 Avenue Octave Butin

60280 MARGNY LES COMPIEGNE

X : 685353

Y : 6926749

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2360	2360-2	Fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail du cuir	Puissance totale installée 140 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Chutes de cuir valorisées lorsque les tailles le permettent, déchets d'emballage valorisés gérés par la même entreprise que pour la Manufacture existante à Senlis.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **1 poteau incendie public 60 m3/h à moins de 200 mètres et ajout d'une bâche souple de 240 m3 avec aire de mise en stationnement**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site est implanté en zone d'activités. Le bâtiment sera équipé d'une détection anti-intrusion et d'un accès par clés. Bâtiment accessible sur 2 côtés Les locaux sont protégés par des alarmes SSI et une détection incendie avec report d'alarme à l'accueil et renvoyée via un automate. L'ensemble de la parcelle exploitée sera protégé par une clôture et d'une détection anti-intrusion. Le nouveau bâtiment sera équipé d'exutoires de fumées. Extincteurs répartis au sein des locaux, adaptés au risque, vérifiés annuellement par une société habilitée. 1 poteau incendie public 60 m3 /h à moins de 200 mètres et ajout d'une bâche souple de 240 m3 avec aire de mise en stationnement Issues de secours et blocs autonomes d'Eclairage de Sécurité. Bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie (480 m3).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)